

Chiffre d'affaires 2022-2023 : 6 M€

Carnet de commandes : 31,8 M€ au 30 juin 2023

Trésorerie disponible : 8,1 M€

La société Agripower France (« Agripower » ou la « Société ») - FR0013452281 / ALAGP -, acteur de la transition énergétique et intégrateur de solutions de méthanisation, annonce aujourd'hui son chiffre d'affaires pour l'exercice 2022-2023, arrêté au 30 juin 2023.

En M€	2022-2023	2021-2022
Chiffre d'affaires annuel	6,0	10,4
Carnet de commandes au 30/06	31,8	30,2

CHIFFRE D'AFFAIRES 2022-2023 IMPACTE PAR LA CONJONCTURE

Agripower a réalisé un chiffre d'affaires de 6 M€, inférieur à l'objectif visé d'un chiffre d'affaires proche de celui de l'exercice précédent. La conjoncture inflationniste a généré un fort immobilisme de la part des donneurs d'ordre, le renchérissement des coûts des matériaux pesant notamment sur la rentabilité prévisionnelle des projets. Ce phénomène s'est accentué au second semestre et a été amplifié par l'attente des mesures gouvernementales de soutien à la filière. Dans cet environnement, beaucoup de projets ont été décalés ou reportés, impactant significativement l'activité de la Société sur l'exercice.

L'activité de **méthanisation individuelle**¹ a contribué pour 2,9 M€ (vs 5,2 M€ sur l'exercice précédent) avec 4 unités installées sur l'exercice et 17 en cours d'installation. L'activité de **méthanisation collective** génère un chiffre d'affaires de 1,9 M€ (vs 4,4 M€ sur l'exercice précédent) provenant de la mise en service d'une unité de méthanisation de type agricole au premier semestre. Le report du démarrage des travaux d'une unité collective d'un montant de près de 2,8 M€ qui devait avoir lieu au second semestre 2022-2023 a impacté le chiffre d'affaires 2022-2023. Les travaux ont été confirmés et démarreraient finalement début 2024.

Le chiffre d'affaires des services associés (consommables, maintenance, SAV) poursuit en revanche sa forte progression et ressort à 1,2 M€ (vs 0,8 M€ sur l'exercice précédent) avec le développement du parc installé (88 unités au 30 juin 2023).

Le niveau de chiffre d'affaires 2022-2023 ne permettra pas de couvrir l'ensemble des charges opérationnelles, même si une forte attention a été portée sur la maîtrise des coûts compte tenu du contexte. Le Groupe anticipe ainsi une perte d'EBITDA autour de 2,0 M€ sur l'exercice. La trésorerie disponible au 30 juin 2023 reste élevée à 8,1 M€.

¹ La méthanisation individuelle désigne les solutions par voie liquide (35kWe et 50kWe) et par voie sèche (40kWe et 80kWe).

MONTANT DES PRISES DE COMMANDES 2022-2023 : 9,2 M€

La conjoncture a également eu une incidence sur la signature de nouveaux projets au second semestre, aussi bien en méthanisation individuelle que collective. La prise de commandes de l'exercice 2022-2023 s'élève à 28 nouveaux projets, répartis entre 27 unités individuelles et 1 unité collective, pour un montant global de 9,2 M€ (contre 21,3 M€ en 2021-2022 et 7,7 M€ en 2020-2021).

En méthanisation individuelle, la société a pris des commandes dans toutes les régions où elle est présente, confirmant son expansion commerciale territoriale. L'offre de méthanisation par voie sèche confirme également tout son potentiel et sera un moteur du développement des années à venir.

En méthanisation collective, Agripower a signé 1 commande pour le développement et l'installation d'une unité dans les Hauts-de-France, un projet au cœur d'une exploitation agricole.

CARNET DE COMMANDES DE 31,8 M€ (+5,3%)

Au 30 juin 2023 et après la revue annuelle des contrats signés², sur les 111 projets toujours actifs, 18 unités de méthanisation sont en cours d'installation (dont 17 unités individuelles et 1 unité collective) et 93 unités sont dans la phase d'étude/ingénierie.

La Société dispose ainsi au 30 juin d'un carnet de commandes de 31,8 M€³, en croissance de +5,3% sur un an, soit plus de 5 fois le chiffre d'affaires de l'exercice 2022-2023. Ce montant prend en compte la réévaluation pour +1,975 M€ de certains projets, en raison notamment de l'indexation sur l'inflation du prix vente prévue au contrat. Il n'intègre pas les revenus récurrents issus des services associés qui ont représenté 1,2 M€ en 2022-2023.

PERSPECTIVES

Concernant la méthanisation collective par injection de biométhane, la filière a accueilli favorablement les mesures gouvernementales de soutien publiées par arrêté ministériel du 10 juin 2023⁴. Elles incluent une revalorisation des tarifs de rachat du biométhane pouvant aller jusqu'à +12%, une meilleure visibilité sur la pérennité et l'indexation future de ces tarifs, une simplification des procédures administratives et le renforcement des dispositifs d'aides aux financements. Ces mesures garantissent la rentabilité des projets de méthanisation en injection biométhane à court et long termes et, de facto, l'attractivité pour les exploitants.

Concernant la méthanisation individuelle en cogénération, la société Agripower s'est associée aux acteurs et instances représentatives de la filière pour demander l'adoption de mesures similaires, actuellement en cours d'étude par les autorités publiques.

Agripower table ainsi sur une reprise des projets notamment sur le segment de la méthanisation en injection biométhane. La Société continuera également de s'appuyer sur le développement des services associés de maintenance et SAV, vecteurs de récurrence et de marges additionnelles.

Prochain communiqué :

Résultats annuels 2022/2023 – 19 octobre 2023

² Cette revue consiste à déterminer, parmi les contrats signés, ceux qui sont considérés comme actifs et ceux considérés comme inactifs ou caducs.

³ Sur la base des projets signés actifs au 30 juin 2023.

⁴ Cf www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047670236

Retrouvez toute l'information sur le site www.agripower-france.com

À PROPOS D'AGRIPOWER

Créé en 2012, Agripower est un intégrateur de solutions de méthanisation, notamment en milieu agricole, qui accompagne ses clients dans la conception et la réalisation d'unités de méthanisation.

Acteur de la transition énergétique inclusive, Agripower développe des unités de méthanisation, procédé permettant de transformer des matières intrants organiques (déchets) en biogaz. Agripower se positionne sur deux segments de la méthanisation : d'une part les solutions de méthanisation collective, à destination des collectivités, des groupes d'agriculteurs ou de l'industrie (agroalimentaire), et d'autre part les produits de méthanisation individuelle pour les exploitations agricoles de tailles intermédiaires. Avec 88 unités individuelles ou collectives, installées et fonctionnelles, Agripower est l'un des leaders français sur ses marchés.

En 2022-2023, Agripower a réalisé un chiffre d'affaires de 6 millions d'euros.

RELATIONS INVESTISSEURS

ACTUS finance & communication
Guillaume Le Floch
agripower@actus.fr
Tél. 01 53 67 36 70

RELATIONS PRESSE

ACTUS finance & communication
Fatou-Kiné N'Diaye
fndiaye@actus.fr
Tél. 01 53 67 36 34